

70 départements concernés par des restrictions de l'usage de l'eau

© 19/07/2019 |  Amélie Bachelet •  Terre-net Média

(Mise à jour au 19 juillet) Au 18 juillet, 131 arrêtés préfectoraux sont en vigueur et 70 départements sont concernés par des mesures, locales ou non, de restriction de l'usage de l'eau et de l'irrigation. 8 autres départements sont en situation de vigilance.



Au 18 juillet,
70
départements
ont pris des
arrêtés de
restriction de
l'usage de
l'eau.
(©Pikabay)

Au 18 juillet 2019, 70 départements sont concernés par des **mesures de restriction d'eau**, selon le [site ministériel Propluvia](#). Il recense 131 arrêtés préfectoraux. Parmi ces 70 départements, 22 sont en situation de crise, avec donc une interdiction de l'irrigation, sur une partie de leur territoire dont l'Eure-et-Loir, le Loiret, le Maine-et-Loire, la Vendée, la Vienne, l'Indre, l'Allier, le Lot, le Tarn, etc.

Par ailleurs, 8 départements étaient en situation de vigilance. Après l'état de vigilance, il existe trois niveaux de restriction : l'alerte de niveau 1, l'alerte renforcée et enfin le niveau de crise qui interdit les prélèvements non prioritaires y compris à des fins agricoles.

[Carte sur les arrêtés de restriction de l'usage de l'eau au 18 juillet 2019 :](#)

Cartographie arrêtés sécheresse 2019
Infogram

Pour plus d'infos, cliquez sur le département souhaité.

Légende de la carte : Le niveau de restriction indiqué ci-dessus est le niveau maximal arrêté sur une partie (localisée) ou sur l'ensemble (intégrale) du département. D'autres arrêtés de niveau inférieur sont susceptibles d'avoir été également pris. Pour connaître les secteurs du département effectivement concernés par les restrictions, [consultez le site Propluvia](#) qui recense les arrêtés.

Le ministère de l'agriculture a d'ailleurs annoncé lundi 1er juillet que **les éleveurs de 24 départements seront autorisés à faucher ou faire pâturer leurs terres en jachère**, en raison de la sécheresse qui a réduit les volumes d'herbe disponible pour nourrir leur animaux.

Lire aussi sur Web-agri : [Les éleveurs de 24 départements vont avoir le droit de faucher les jachères](#)